



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **LE CLUB DE PARIS ACCORDE UN ALLEGEMENT DE DETTE DE 100% A LA RÉPUBLIQUE DU LIBERIA**

Les représentants des pays créanciers du Club de Paris ont rencontré les représentants du Gouvernement de la République du Liberia le 16 septembre 2010 et ont convenu d'une annulation de dette à la suite de l'atteinte par ce pays du Point d'achèvement de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTE renforcée) le 29 juin 2010.

Les créanciers du Club de Paris ont salué la détermination de la République du Liberia à continuer à appliquer une stratégie globale de réduction de la pauvreté et à mettre en œuvre un programme économique ambitieux favorisant une croissance économique soutenue et durable.

Afin de contribuer à la restauration de la soutenabilité de la dette de la République du Liberia, ils ont décidé d'annuler 1 260 millions de dollars en valeur nominale, ce qui représente l'effort incombant au Club de Paris dans le cadre de l'initiative PPTE. De plus, les créanciers se sont également engagés à titre bilatéral à annuler les 107 millions de dollars restants.

Grâce à l'allègement de la dette au titre de cet accord et aux allègements de dette bilatéraux additionnels, la dette de la République du Libéria à l'égard du Club de Paris sera totalement annulée.

La République du Liberia s'est engagée à utiliser les ressources additionnelles provenant du traitement de sa dette pour financer les objectifs prioritaires (santé, éducation et infrastructures de base) identifiés dans sa stratégie de réduction de la pauvreté.

Les créanciers ont salué et encouragé les autorités de la République du Liberia dans leur engagement à rechercher un traitement comparable de tous leurs autres créanciers extérieurs (notamment des pays créanciers non membres du Club de Paris).

### **Notes de contexte**

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé au réaménagement de la dette de la République du Liberia étaient les représentants des Gouvernements de l'Allemagne, de la Belgique, du Danemark, des Etats-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Norvège des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse.

Les observateurs à cette réunion étaient des représentants du gouvernement de la Fédération de Russie, ainsi que du Fonds Monétaire International, de l'Association Internationale pour le Développement et du Secrétariat de la CNUCED.

3. La délégation de la République du Liberia était conduite par M. Augustine NGAFUAN, Ministre des Finances. La réunion était présidée par Mme Delphine d'AMARZIT, Co-Présidente du Club de Paris, Chef de Service à la Direction Générale du Trésor au Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi français.

### **Notes techniques**

1. Le programme économique de la République du Liberia est soutenu par un arrangement de trois ans au titre de la Facilité de Crédit Elargi approuvé par le Fonds Monétaire International le 14 mars 2008.

2. La dette extérieure publique de la République du Liberia était estimée à 4,4 milliards de dollars fin 2007 (source : rapports FMI et AID). La dette due aux créanciers du Club de Paris était estimée à 1,4 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (source : Club de Paris).

3. Les prêts de l'Union européenne administrés par l'AID sont inclus dans ce traitement.